SOCCER QUÉBEC

RÈGLEMENTS

POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES FRAIS ET AMENDE

Octobre 2025

Table des matières

SECTION I - ADMINISTRATION 3

1. FRAIS D'AFFILIATION ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 3
2. ENREGISTREMENT DES JOUEURS/ARBITRES/PERSONNEL CADRE 3
3. TAUX D'INTÉRÊT SUR FACTURE EN RETARD 3
4. FRAIS ADMINISTRATIFS 4
5. ALLOCATION DES REPAS 4
6. KILOMÉTRAGE 4
7. FRAIS APPLICABLES POUR TOUT DOCUMENT SOUMIS EN RETARD CONCERNANT LA CONFORMITÉ DES MEMBRES. 5
8. DÉPLACEMENTS - RÉSERVÉ 5
9. DISCIPLINE 5

SECTION II – COMPÉTITION 6

10. INDEMNITÉS DE PRÉFORMATION 6

10.1 JOUEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE 6

10.2 JOUEURS AMATEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE AMATEUR 6

11. COMPÉTITIONS 6
12. RÉSERVÉ 10
13. CERTIFICAT DE RÉINTÉGRATION 10

SECTION III – TECHNIQUE 10

14. FRAIS DE STAGES 10
15. FRAIS POUR SERVICES TECHNIQUES SUR DEMANDE 11
16. PÉNALITÉS DE RETARD ET D'ABSENCE NON MOTIVÉE 11

16.1 FRAIS DE RETARD POUR TOUT DOCUMENT REMIS EN RETARD : 11

17. FRAIS RELIÉS À UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE QUALIFICATION D'ENTRAÎNEUR 12
18. HONORAIRES DES FORMATEURS ET ÉVALUATEURS 12

SECTION IV - ARBITRAGE 13

19. ARBITRES 13
20. FRAIS D'ARBITRAGE POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS SOUS LA JURIDICTION DE SOCCER QUÉBEC, Y COMPRIS LE RSEQ 16
21. ÉVALUATION D'ARBITRES 19

SECTION I - ADMINISTRATION

1. FRAIS D'AFFILIATION ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Association régionale de soccer (ARS) : 100$
Membres associés : 100$
Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)
Club professionnel (Impact)
Centre de soccer
Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants : Selon la tarification du RLSQ

2. ENREGISTREMENT DES JOUEURS/ARBITRES/PERSONNEL CADRE

Joueurs:

- Amateur : Inclus dans le protocole
- Professionnel national : selon la tarification de l'ACS
- Professionnel provincial : 75$
  (Validation par Soccer Québec avec contrat type dûment complété)

Modifié décembre 2024

Arbitres de la province :

Le tableau ci-dessous présente les frais que Soccer Québec chargera aux régions pour chaque arbitre affilié :

Grade d'arbitre	Frais d'affiliation Soccer Québec
Juvénile	7,50$
Soccer à 7	7,50$
District	7,50$
Régional	7,50$
Provincial	7,50$
National	7,50$
FIFA	7,50$

Modifié décembre 2024

Ces frais s'ajoutent aux frais chargés selon l'article 4.1 c) du Protocole (prorata du membership ACS).

Frais d'adhésion à la liste provinciale :

Pour figurer sur la liste provinciale, chaque arbitre devra s'acquitter d'un frais d'adhésion du montant de 62$ + taxes

Une amende globale de 100$ sera envoyée aux ARS qui auront fourni le nom d'arbitres qui ne sont pas disponibles pour des matchs provinciaux.

3. TAUX D'INTÉRÊT SUR FACTURE EN RETARD

12% par année
Une pénalité de 50$ par semaine de retard sera applicable pour le non-respect des délais sous réserve de celles déjà prévues à la Politique administration des frais et amendes et/ou dans les Règlements généraux de Soccer Québec.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS

- Pour tout chèque retourné : 25$
- Frais de réintégration d'un club ou individu qui a été suspendu après 90 jours pour non-paiement de facture : 125$
- Pour toute demande d'obtention de diplôme de stage déjà remis : 50$
- Pour toutes autres copies : 25$
- Demande d'équivalence (arbitre): 100$
- Dépôt d'une contestation d'une décision administrative à la Direction générale de Soccer Québec : 300$
  La somme est remboursée si le contestataire obtient gain de cause, sinon elle est retenue.
- Dépôt d'une contestation d'une décision de ligue provinciale 150$
  La somme est remboursée si le contestataire obtient gain de cause, sinon elle est retenue.
- Appel à Soccer Québec d'une décision d'une ARS ou dans le cadre du Programme de reconnaissance des clubs : 300$
  La somme est remboursée si le contestataire obtient gain de cause, sinon elle est retenue.

- Frais de libération régionale : 25$ maximum + taxes
- Traitement pour l'assurance voyage : 25$ + taxes

Modifié octobre 2025

5. ALLOCATION DES REPAS

L'allocation accordée (per diem) est la suivante :

- Déjeuner 16,40$
- Dîner 25,55$
- Souper 31,55$

- **Pour les demandes traitées par le secteur arbitrage seulement**, les demandes d'allocations de repas doivent être accompagnées d'une demande de frais de déplacement.

Modifié octobre 2025

6. KILOMÉTRAGE

Pour tout déplacement, des frais de déplacements de 0,55$ du kilomètre (minimum 10$) seront versés à tous les membres du conseil d'administration et des comités statutaires, technique, arbitrage, de compétitions, communication/mise en marché, de discipline, d'appel, juridique, du forum des présidents et des comités ad hoc formés par résolution du conseil d'administration.

À l'exception du Colloque annuel, Soccer Québec assumera 50% des frais de transport des permanents/représentants des ARS lors des réunions du Collège technique, Collège des compétitions, Comité des responsables régionaux d'arbitrage, Comité des registraires et commission des directeurs généraux.

S'il y a lieu, Soccer Québec assumera également les frais d'hébergement des régions éloignées.

Des frais de 0,55$ du kilomètre seront également versés pour la représentation de Soccer Québec lors d'événements spécifiques (conférence de presse, événement spécial, etc.), la représentation devant être faite que par le président ou le représentant qu'il aura désigné.

7. FRAIS APPLICABLES POUR TOUT DOCUMENT SOUMIS EN RETARD CONCERNANT LA CONFORMITÉ DES MEMBRES.

- Bordereaux d'affiliation des clubs et regroupements (15 avril/1er juin)
- Bordereau d'affiliation de l'ARS (31 mars suivant la fin de l'année financière)
- Copie de la charte et des Règlements généraux à jour (31 mars suivant la fin de l'année financière)
- Protocole et chèques (31 mars suivant la fin de l'année financière)
- Copie du procès-verbal de la dernière AGA (31 mars suivant la fin de l'année financière)
- Copie des états financiers de l'ARS (31 mars suivant la fin de l'année financière)
- Liste des équipes lorsque demandée (LS Pro, PLSJQ, LDP ou tout autre compétition régie par Soccer Québec)

Une amende automatique de 250$ et, par la suite, 500$ par mois de retard pour les 3 premiers mois et 2 000$ après le 4e mois et les mois subséquents.

8. DÉPLACEMENTS - RÉSERVÉ

9. DISCIPLINE

- Ouverture de dossier pour révision d'une erreur (admin, application règlements)	100$
- Frais de plainte :	100$
- Frais d'audition :	125$ (individu), 250$ (organisme)
- Frais d'appel Soccer Québec :	500$
- Membres du comité discipline et d'appel	Président : 40$/dossier Membre : 20$/dossier

Modifié octobre 2025

Amendes maximum prévues pour les articles des Règlements de discipline et procédures d'appel.

Articles 9.1 et 9.2	5000$
Article 10.1	10 000$
Article 10.2	7500$
Article 10.3	2500$ pour première infraction 5000$ pour les récidives
Article 10.4	5000$
Article 10.5	5000$
Article 10.6	5000$
Article 10.7	5000$
Article 10.8	2500$
Article 10.9	10 000$

Article 10.10 Jusqu'à 2500$

SECTION II – COMPÉTITION

10. INDEMNITÉS DE PRÉFORMATION

10.1 JOUEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

RÉSERVÉ

10.2 JOUEURS AMATEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE AMATEUR

RÉSERVÉ

11. COMPÉTITIONS

11.1 PERMIS DE VOYAGE

Toute demande de permis de voyage par équipe doit parvenir au moins trente (30) jours avant la date demandée à Soccer Québec pour un permis au Canada et aux États-Unis. Toute demande de permis international doit parvenir à Soccer Québec au moins soixante (60) jours avant la date demandée.

Frais de permis de voyage :

Au Canada :	55$ (30$ + 25$ frais d'administration) + taxes
Aux États-Unis :	80$ (55$ + 25$ frais d'administration) + taxes
International :	200$ (ACS 100$ - Soccer Québec 100$) + taxes
Annulation :	Les frais d'administration ne sont pas remboursables sauf si le tournoi confirme le refus de l'équipe moins de 30 jours avant le début du tournoi. Les permis internationaux ne sont pas remboursables.

Frais de retard :

Canada :	25$ par semaine de retard
États-Unis :	25$ par semaine de retard
International :	25$ par semaine de retard

Modifié décembre 2024

11.2 TOURNOIS

Tournoi, Festival et Rassemblements soccer extérieur :

International :	225$ + 60$ par équipe + taxes
National :	85$ + 55$ par équipe + taxes
Provincial :	80$ + 55$ par équipe + taxes
Festival :	40$ + 35$ par équipe + taxes

Tournoi, Festival et Rassemblements soccer intérieur :

International :	115$ + 30$ par équipe + taxes
National :	30$ + 25$ par équipe + taxes
Provincial :	25$ + 25$ par équipe + taxes
Festival :	20$ + 20$ par équipe + taxes

La date de réception de la demande de sanction déterminera le montant des frais à payer dans l'année en cours.

Frais de retard : Une amende automatique de 100$ et, par la suite, 25$ par semaine de retard.
Frais d'annulation : 175$
Frais de modification de sanction : 25$

Non-respect des exigences décrites à la Procédure administrative des tournois :

- Non-respect des formats de jeu, catégories/classes, formation des groupes, ou toute autre norme non-respectée : 250$ par infraction
- Formulaire de joueur à l'essai manquant lors de la remise du rapport : 20$ par formulaire manquant
- Liste de joueurs manquante lors de la remise du rapport : 20$ par liste manquante
- Permis de voyage manquant lors de la remise du rapport : 50$ par permis manquant

Permis de voyage non-conformes :

- Signature du club manquante : 20$
- Catégorie/sexe/classe non indiqués : 50$
- Toute autre information manquante : 10$ par information manquante
- Permis non-approuvé par l'ARS : 50$ (considéré comme un permis de voyage manquant)

Les amendes pour les permis de voyage non-conformes seront facturés à l'ARS du club ayant voyagé.

11.3 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Refus d'accès à une ligue provinciale avant la date limite d'inscription : 2000$ (Uniquement pour les équipes promues et barragistes)
- Retrait d'une ligue provinciale après la date limite : 5 000$

11.4 COMPÉTITIONS PROVINCIALES (LDP, PLSJQ, Ligue espoir U19M+/U21F+, L1, L2, L3, Coupes)

11.4.1. INFRACTIONS AUX RÈGLES ADMINISTRATIVES

11.4.1.1 Non-respect des délais pour le dépôt d'une inscription d'équipe.

Les ligues provinciales se réservent le droit d'exclure un membre ou de lui imposer une amende en cas de non-respect des dates fixées dans le Cahier des charges pour le processus d'inscription : expulsion et/ou 250 $ + 50 $ par jour de retard.

11.4.1.2 Réservé

11.4.1.3 Trophées perdus, endommagés ou remis en retard

Pour chaque trophée perdu ou endommagé : 500$ / trophée

11.4.2. INFRACTIONS AUX RÈGLES DES COMPÉTITIONS ET AUTRES INFRACTIONS

11.4.2.1 MANQUEMENTS DES ÉQUIPES EN LIGUES PROVINCIALES

- Absence de personnel médical reconnu : 150 $/match
- Capitaine sans brassard : 25 $/match
- Utilisation de ballons non conformes : 100 $/match

- Absence à la remise des médailles ou autre cérémonie : 300 $

11.4.2.2.1 RETARD AU MATCH

Équipe qui retarde le début du match ou le début d'une période de toute compétition provinciale : 250$

11.4.2.3 TERRAIN NON CONFORME

Pour chaque non-conformité aux règlements : 50$

11.4.2.4 MATCH PERDU PAR FORFAIT/DÉFAUT

A. Match perdu par défaut :

   1ère offense : 500$ / 2e offense : 1000$ / 3e offense : 1500$

B. Match perdu par forfait lorsqu'une équipe n'est pas en mesure de le débuter, ne se présente pas ou déclare forfait à l'avance : jusqu'à 5 000$ / match

C. Jusqu'à 50% de l'amende pourra être remise au club adverse selon les coûts réels occasionnés par le forfait, à condition que le second club n'ait pas lui-même déclaré forfait.

11.4.2.5 FEUILLE DE MATCH NON CONFORME

Pour chaque non-conformité : 50$

11.4.2.6. VIDEO

11.4.2.6.1 Toute équipe qui ne respecte pas la procédure établie de téléchargement des enregistrements VEO dans la librairie du club : 250$

11.4.2.6.2 Tout match filmé en direct et diffusé sans l'approbation préalable de Soccer Québec est passible de sanction : 500$

11.4.3 INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS DE DISCIPLINE

11.4.3.2 Avertissements et expulsions - Modifié décembre 2024

- En plus des sanctions prévues aux règlements de discipline, les amendes suivantes seront appliquées.
- Pour les articles qui suivent, deux (2) avertissements dans le même match seront considérés comme une expulsion.
- Chaque expulsion : 50$
- 20 premiers cartons jaunes : 100$
- Tranche de dix (10) cartons jaunes supplémentaires : 100$
- Encercler un arbitre (lors d'une mêlée) : 250$

11.4.3.3 RÉSERVÉ

11.4.4 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

11.4.4.2 Frais d'administration pour demande de changement d'heure et/ou de date : 100$
11.4.4.3 Frais d'administration pour demande de changement de terrain : 100$
11.4.4.4 Défaut pour un joueur de l'équipe de porter l'écusson fourni par la Ligue : 25$/match.
11.4.4.5 Frais de dépôt d'un protêt : 150$

11.5 COUPE DU QUÉBEC

- Coût d'inscription : 325$ + taxes
- Frais d'arbitrage et frais administratifs : voir catégorie concernée à l'article 19.1

11.6 COUPE DES MAÎTRES

- Coût d'inscription : 250$ + taxes
- Frais d'arbitrage et frais administratifs : voir catégorie senior à l'article 19.1

11.7 COUPE INTERRÉGIONALE

- Coût d'inscription : 250$ + taxes
- Frais d'arbitrage et frais administratifs : Voir article 19.1
- Amende pour conflit de couleur des équipements (maillot ou bas) : 500$

11.8 TSR/JEUX DU QUÉBEC

- Affiliation des équipes : 1 000$
- Amende pour possession d'un seul équipement : 500$
- Délégation de moins de 2 arbitres : 500$ par arbitre manquant aux conditions établies
- Amende pour la non-participation à la réunion pré-compétition : 500$
- Infraction aux articles 5.1, 5.2 et 5.3 (TSR) et 3.1, 3.2 et 3.3 (Jeux du Qc) des règlements du tournoi : 150$

11.9 MATCHS DE BARRAGE DONNANT ACCÈS AUX LIGUES PROVINCIALES

- Coût : 50$ + taxes et les frais d'arbitrage en vigueur dans les ligues provinciales

11.10 RÉCIDIVE

Lorsqu'une infraction de compétition provinciales (11.4 à 11.10) est répétée, l'amende applicable pourra être doublée.

11.11 DÉLÉGUÉS, MEMBRES DU COMITÉ DE DISCIPLINE DES LIGUES PROVINCIALES ET PRODUCTION DE CONTENU

<table>
<tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Délégué compétition
Membre du comité de discipline des ligues provinciales</td><td>22$/ h</td><td>22$/ h</td><td>23$/ h</td></tr>
<tr><td colspan="3">Forfaitaire lors d'un tournoi</td></tr>
<tr><td>Production de</td><td>110$ / texte</td><td>110$ / texte</td><td>110$ / texte</td></tr>
</table>

contenu			

12. RÉSERVÉ

13. CERTIFICAT DE RÉINTÉGRATION

- Certificat de réintégration selon la tarification de l'ACS, +75$ de frais d'administration

SECTION III – TECHNIQUE

14. FRAIS DE STAGES

PROGRAMME DE FORMATION DE BASE

Toute demande de stage doit être complétée sur le site Spordle selon les indications fournies par Soccer Québec au moins trente (30) jours avant la date du début du stage.

14.1 FRAIS PAR PARTICIPANT À L'ÉCHELLE DE LA PROVINCE

Les frais indiqués pour le programme de formation avancée – licences incluent des frais de 50$ pour l'ouverture et l'étude de la candidature. Ce montant n'est pas remboursable si la candidature est refusée ou si le candidat annule son inscription. Modifié novembre 2022

Formation de frais	Frais d'inscription pour le/la participant.e	Détails des frais d'inscription
S1: Départ actif	46 $	modules en ligne 21$ + atelier pratique 25$
S2: les fondamentaux	61 $	modules en ligne 21$ + atelier pratique 40$
S3: Apprendre à s'entraîner	76,50 $	modules en ligne 31,50$ + atelier pratique 45$
S7: Soccer pour la vie	76,50 $	modules en ligne 31,50$ + atelier pratique 45$

L'ARS sera facturée 30% du nombre de participants total à la formation + 15$ par stage pour un fonds de formation.

Pour les formations de base offertes dans le cadre du programme Sport-Études, toute demande de stage doit être complétée sur le site Spordle selon les indications fournies par Soccer Québec au moins quinze (15) jours avant la date du début du stage. Soccer Québec ne facturera pas l'ARS pour l'atelier pratique. Cependant, l'ARS a la responsabilité d'acheter les clés d'accès pour les modules théoriques en ligne directement de www.canadasoccer.com/academie

PROGRAMME DE FORMATION AVANCÉE

Inscriptions individuelles selon les procédures prévues pour chacun des stages

- Diplôme C (formation et évaluation) 1500$ par participant + taxes
- Diplôme C (réévaluation) 250$ par participant + taxes
- Diplôme C (demande d'appel) déterminé par Soccer Canada

PROGRAMME DE FORMATION AVANCÉE – DIPLÔMES DIRECTEMENT OFFERTS PAR SOCCER CANADA

- Diplôme B Frais déterminé par Soccer Canada
- Diplôme Enfants Frais déterminé par Soccer Canada
- Diplôme A Frais déterminé par Soccer Canada

- Introduction au Futsal Frais déterminé par Soccer Canada — Frais déterminé par Soccer Canada
- Diplôme Gardien de but — Frais déterminé par Soccer Canada
- Diplôme Directeur.trice technique — Frais déterminé par Soccer Canada

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OFFERTES PAR SOCCER QUÉBEC

- Certificat entraîneur.e.s provincial (CEP) — 650$ par participant + taxes
- Certificat entraîneur.e.s provincial (CEP)-Réévaluation — 130$ par participant + taxes
- Futsal en milieu scolaire — 139,16$ par participant + taxes
- Stage annuel des entraîneur.e.s (2 webinaires + 1 atelier terrain) — 110$ par participant + taxes
- Stage des entraîneur.e.s avec VCoaching (2 webinaires + 1 atelier terrain) — 155$ par participant + taxes
- Travail compensatoire – complet (2 webinaires + 1 atelier terrain) — 190$ par participant + taxes
- Travail compensatoire – 1 webinaire — 25$ par participant + taxes
- Travail compensatoire – 1 Atelier Terrain — 110$ par participant + taxes
- Module Identité Tactique Provinciale — 25$ par participant + taxes

15. FRAIS POUR SERVICES TECHNIQUES SUR DEMANDE

- 200$ / ½ jour (3 h incluant la préparation – ex : bloc de 2h + 1h de préparation)
- 400$ / jour (6 h incluant la préparation – ex : 2 blocs de 2h + 2h de préparation)
  Plus frais de déplacement et de séjour

16. PÉNALITÉS DE RETARD ET D'ABSENCE NON MOTIVÉE

16.1 FRAIS DE RETARD POUR TOUT DOCUMENT REMIS EN RETARD :

Une amende automatique de 100$ et, par la suite, 20$ par semaine de retard.

16.2 LA REMISE EN RETARD DES DOCUMENTS REQUIS PAR L'ARS TEL QUE SPÉCIFIÉ AU PROTOCOLE TECHNIQUE

Après un rappel à l'ARS :

- Amende automatique de 200$
- Après 1 mois de retard : 500$
- Après 2 mois de retard 1 000$
- Après 3 mois de retard 1 500$
- Après 4 mois de retard et ce, pour chacun des mois subséquents : 2 000$

16.3 ABSENCE NON MOTIVÉE DU DIRECTEUR TECHNIQUE RÉGIONAL

L'absence non motivée et non légitime du directeur technique régional (DTR) aux activités obligatoires telles que spécifiées à l'article 1.1.1 du protocole technique.

- 1ère et 2e infractions : un avertissement sera donné par écrit au Directeur technique régional (DTR) avec copie conforme à l'ARS
- 3e infraction : 500$ d'amende

- 4e infraction : 1,000$ d'amende
- 5e infraction : 1 500$ d'amende
- 6e infraction et subséquente : 2 000$

17. FRAIS RELIÉS À UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE QUALIFICATION D'ENTRAÎNEUR

Les demandes d'équivalence de qualification d'entraîneur.e doivent être déposée à Soccer Canada.
Les frais sont déterminés par Soccer Canada.

18. HONORAIRES DES FORMATEURS ET ÉVALUATEURS

PROGRAMME DE FORMATION DE BASE – COURS COMMUNAUTAIRES

S1 – Départ actif	90$	3 heures (1h gestion/préparation + 2h terrain)
S2 – Fondamentaux	120$	4 heures (1h gestion/préparation + 3h terrain)
S3 – Apprendre à s'entraîner	150$	5 heures (1h gestion/préparation + 4h terrain)
S7 – Soccer pour la vie	150$	5 heures (1h gestion/préparation + 4h terrain)

L'ARS est responsable de rémunérer les formateurs.

PROGRAMME DE FORMATION AVANCÉE

- Diplôme C (formation et évaluation) 42.50$/heure
- Licence C (évaluation) :
  - ✓ Évaluation Sport-Études 38$/heure
  - ✓ Évaluation vidéo 38$/heure

PROGRAMME DE FORMATION AVANCÉE – DIPLÔMES DIRECTEMENT OFFERTS PAR SOCCER CANADA

- Diplôme B Taux horaire déterminé par Soccer Canada
- Diplôme Enfants Taux horaire déterminé par Soccer Canada
- Diplôme A Taux horaire déterminé par Soccer Canada
- Diplôme Gardien de but Taux horaire déterminé par Soccer Canada
- Diplôme Directeur.trice technique Taux horaire déterminé par Soccer Canada

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OFFERTES PAR SOCCER QUÉBEC

- ✓ Certificat entraîneur provincial (CEP) 40$/heure
- ✓ Futsal en milieu scolaire 38$/heure
- ✓ Travail compensatoire – Stage annuel des entraineur.e.s 38$/heure

Programme de reconnaissance des clubs

Demande de reconnaissance :

- Soccer de qualité 150$
- Régionale 1 600$
- Provinciale 3 300$

- Nationale 4 000$

Demande de maintien :

- Soccer de qualité 150$
- Régionale 1 600$
- Provinciale 2 500$
- Nationale 3 100$

Responsabilité du club en cas d'absence d'activité

Dans l'éventualité où un évaluateur.trice se présente sur le lieu prévu d'une activité spécifique et que celle-ci ne se tient pas, sans que le club ait avisé Soccer Québec conformément à la procédure en vigueur, le club pourra être facturé pour couvrir le montant des dépenses engagées par Soccer Québec pour le déplacement de l'évaluateur.trice, et ce, conformément à la politique en vigueur.
Modifié octobre 2025

SECTION IV - ARBITRAGE

19. ARBITRES

19.1 MATCHS ARBITRÉS

Paiement des arbitres/facturation

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des arbitres pour les compétitions assignées par Soccer Québec.

Ligue et catégorie	Arbitre			Arbitre assistant			4e officiel			Tarifs administratifs *(par match par équipe)*		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027	2025	2026	2027	2025	2026	2027
L1	139,26 $	143,43 $	147,74 $	88,58 $	93,00 $	97,66 $	72,68 $	76,32 $	80,13 $	80,00 $	80,00 $	80,00 $
L2	99,82 $	102,81 $	105,90 $	72,50 $	76,13 $	79,93 $				80,00 $	80,00 $	80,00 $
L3	83,55 $	86,06 $	88,64 $	57,92 $	60,81 $	63,85 $				50,00 $	50,00 $	50,00 $
Ligue espoir U-19+ / U-21+	83,55 $	86,06 $	88,64 $	57,92 $	60,81 $	63,85 $				50,00 $	50,00 $	50,00 $
PLSJQ / LDP U-17	76,43 $	78,72 $	81,08 $	53,27 $	55,93 $	58,73 $	Idem que arbitre assistant			45,00 $	45,00 $	45,00 $
PLSJQ / LDP U-16	61,05 $	62,88 $	64,77 $	44,75 $	46,99 $	49,34 $				45,00 $	45,00 $	45,00 $
PLSJQ / LDP U-15	59,27 $	61,04 $	62,88 $	42,25 $	44,36 $	46,58 $				45,00 $	45,00 $	45,00 $
PLSJQ / LDP U-14	53,76 $	55,37 $	57,03 $	37,76 $	39,65 $	41,63 $				45,00 $	45,00 $	45,00 $
Universitaire ext.	Selon le protocole d'entente RSEQ x Soccer Québec											
Universitaire int.												
Collégial D1, D2, D3												
Collégial int.												
Ligues futsal provinciale	49,08 $	50,55 $	52,07 $				24,54 $	25,77 $	27,06 $	30,00 $	30,00 $	30,00 $
Ligue futsal provinciale chronométrée	65,44 $	67,40 $	69,42 $				32,72 $	34,35 $	36,07 $	30,00 $	30,00 $	30,00 $
Futsal RSEQ juvénile	Selon le protocole d'entente RSEQ x Soccer Québec											
Futsal RSEQ Cadet												
Futsal RSEQ Benjamin												

Événements	2025	2026	2027
TSR / Jeux du Québec	82,00 $	84,05 $	86,15 $
Coupe Interrégionale	82,00 $	84,05 $	86,15 $

Les honoraires des arbitres pour les matchs hors-concours sont ceux de la catégorie la plus élevée.

Modifié décembre 2024

19.1.1 DÉPLACEMENTS / ARBITRES

a) Conducteur

Des frais de déplacement seront accordés au conducteur à hauteur de 0,55$ / kilomètre parcouru (aller- retour) entre son domicile et le lieu de l'évènement selon le trajet le plus court. Les 50 premiers kilomètres ne sont pas pris en compte pour déterminer la distance admissible à un paiement de frais de déplacement.

b) Passager

Des frais de déplacement seront accordés au passager à hauteur de 10$ par tranche de 100 kilomètres parcourus (aller-retour) entre son domicile et le lieu de l'évènement selon le trajet le plus court. Les 50 premiers kilomètres ne sont pas pris en compte pour déterminer la distance admissible à un paiement de frais de déplacement.

Lors d'un déplacement d'arbitres/évaluateurs/instructeurs, chaque véhicule provenant de la même région ou d'une région limitrophe devra compter au moins 3 officiels assignés à l'activité, sauf sur autorisation de Soccer Québec.

19.2 TARIFICATION FRAIS DE DÉPLACEMENT

RÉSERVÉ

19.3 STAGE ARBITRE DISTRICT

a) Paiement des instructeurs

Des frais de déplacement seront remboursés aux instructeurs au tarif prescrit après les 50 premiers kilomètres (aller-retour) et 50% de tous les frais seront assumés par la région (ARS), incluant les per diem et l'hébergement.

Type de stage	Nombre de participant·es inscrit·es	Instructeur 1	Instructeur 2
Stage arbitre district (16h)	1 à 15	440,00$ (avant 400$)	N/A
	16 à 30	410,00$ (avant 375$)	350,00$ (avant325$)
Stage arbitre futsal (8h)	1 à 15	220,00$ (avant 200$)	N/A
	16 à 30	205,00$ (avant 188$)	175,00$ (avant 163$)
Stage arbitre district (format hybride) (8h)	1 à 15	220,00$ (avant 200$)	N/A
	16 à 30	205,00$ (avant 188$)	175,00 $

Type de stage	Taux horaire
Stage arbitre régional	27,50$/hre
Stage évaluateur district	27,50$/hre
Stage évaluateur régional	27,50$/hre
Stage instructeur district	30,00$/hres
Stage instructeur régional	30,00$/hres
Stage évaluateur futsal	25,00$/hre
Stage instructeur futsal	25,00$/hre
Stage Directeur à l'arbitrage	30,00$/hres

Autre stage de développement (camp des recrues, camp pré-compétition, etc.)	25,00$/hre

Une prime de 2,50$ par heure est accordée pour les instructeurs nationaux

Modifié octobre 2025

Note: Soccer Québec n'assume pas les salaires, les per diem et les frais de déplacement des instructeurs assignés à un stage arbitre district d'un sport-études.

b) Facturation

Pour les stages suivants, Soccer Québec facture l'ARS concernée :

Type de stage	Nombre de participants	Tarif (Format 16h)	Tarif (Format hybride)
Stage arbitre district	0 à 15	855.00$	427.50$
	16	910.00$	455.00$
	17	965.00$	482.50$
	18	1020.00$	510.00$
	19	1075.00$	537.50$
	20	1130.00$	565.00$
	21	1170.00$	585.00$
	22	1210.00$	605.00$
	23	1250.00$	625.00$
	24	1290.00$	645.00$
	25	1330.00$	665.00$
	26	1370.00$	685.00$
	27	1410.00$	705.00$
	28	1450.00$	725.00$
	29	1490.00$	745.00$
	30	1530.00$	765.00$

**Achat du stage CSA exclu*

Stage arbitre district pour sport-études	15$ par participant

Type de stage	Nombre de participants	Tarif
	0 à 15	427.50$
	16	455.00$
	17	482.50$
	18	510.00$
	19	537.50$

Stage arbitre futsal	20	565.00$
	21	585.00$
	22	605.00$
	23	625.00$
	24	645.00$
	25	665.00$
	26	685.00$
	27	705.00$
	28	725.00$
	29	745.00$
	30	765.00$

Modifié octobre 2025

Type de stage	Frais d'inscription (accès à l'examen)	Frais de participation (accès au stage)
Stage arbitre régional	65,00 $	100,00$ (avant 75$)
Stage évaluateur district	65,00 $	75,00 $
Stage évaluateur régional	65,00 $	75,00 $
Stage instructeur district	65,00 $	225,00$ (avant 175$)
Stage instructeur régional	65,00 $	225,00$ (avant 175$)
Stage évaluateur futsal	65,00$	75,00 $
Stage instructeur futsal	65,00$	75,00 $
Stage Directeur à l'arbitrage	N/A	450,00 $
Autre stage ponctuel	50,00$	75,00 $

Modifié octobre 2025

19.4 RÉSERVÉ

19.5 ANNULATION DE STAGE

- Annulation 7 jours ou moins avant le stage : 200$

19.6 MONTANT COMPENSATOIRE AU DIRECTEUR DE COURS

- Annulation le jour même du stage : 200$
- Annulation 7 jours ou moins avant le stage : 100$

19.7 RÉSERVÉ

20. FRAIS D'ARBITRAGE POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS SOUS LA JURIDICTION DE SOCCER QUÉBEC, Y COMPRIS LE RSEQ

20.1 FRAIS D'ASSIGNATION

Moment de la demande	Frais d'assignation*
Plus de 30 jours avant le match	10$ + taxes
Entre 20 et 30 jours avant le match	15$ + taxes
Entre 10 et 19 jours avant le match	20$ + taxes
Entre 7 et 9 jours avant le match	25$ + taxes
Moins de 7 jours avant le match	30$ + taxes

*La facture est envoyée au club receveur

Tous les matchs des compétitions suivantes, incluant ceux hors-concours, doivent être assignés par l'assignateur provincial : PLSQ, PLSJQ, LDP (U15 et plus), LSEQ et RSEQ (universitaire, collégial et futsal D2).
Modifié novembre 2022

20.1.1 AMENDES

a) Refus de match

Délai	Nombre de refus par an	Amende
Plus de 7 jours avant le match	1 à 5	0$
Plus de 7 jours avant le match	6 et +	20$ par refus
Moins de 7 jours avant le match	1 et +	30$ par refus
Match assigné moins de 7 jours avant le match	1 à 5	0$
Match assigné moins de 7 jours avant le match	6 et +	20$ par refus

Seules les blessures justifiées par un certificat médical seront acceptées comme refus non pénalisé. Aucune autre raison ne pourra être acceptée.

Si l'arbitre refuse le match, mais trouve un arbitre du même groupe d'assignation que lui pour le faire, il ne sera pas pénalisé pour le refus à condition que l'assignateur de Soccer Québec ait donné son accord et que l'arbitre remplaçant ait confirmé le match.

En cas d'un nombre de refus exagéré, l'arbitre pourra être convoqué devant un comité désigné par le comité arbitrage pour statuer sur le retrait de l'arbitre de la liste provinciale.

b) Retards aux matchs

Délai	Nombre de retard par an	Amende
Arrivée au terrain moins de 30 min avant le début du match	1	20$
Arrivée au terrain moins de 30 min avant le début du match	2 et +	30$

En cas d'un nombre de retards exagéré, l'arbitre pourra être convoqué devant un comité désigné par le comité arbitrage pour statuer sur d'autres sanctions.

c) Absences aux matchs

Absences	Sanction

1ère absence	Amende correspondant au tarif du match
2e absence	Amende correspondant au tarif du match + audition devant un comité

Si un arbitre ne se présente pas à un match, mais trouve un autre arbitre du même groupe d'assignation que lui pour faire le match, il ne sera pas pénalisé pour l'absence sous réserve de l'approbation ultérieure de l'assignateur de Soccer Québec.

Le Comité désigné pour entendre l'arbitre ayant 2 absences à un match se prononcera sur le retrait de la liste provinciale de l'arbitre.

d) Absence non justifiée à un test physique

- 20$

20.1.2 RETOUR D'ASSIGNATION POUR OFFICIER DANS UNE AUTRE COMPÉTITION SANCTIONNÉE PAR SOCCER QUÉBEC:

- 15$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale.

20.2 RAPPORT INCOMPLET ARBITRE, ÉVALUATEUR OU INSTRUCTEUR

- La première fois: 10$ d'amende, délai de 72h et lettre d'avertissement
  Si non conforme après délai, suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à conformité
- La deuxième fois: 25$ d'amende et suspension temporaire
- La troisième fois: 50$ d'amende et suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à l'audition devant un comité

20.3 HOMOLOGATION DES MATCHS

Manquement	**Nombre de manquements par an**	**Amende**
Match non homologué ou avec des erreurs dans les 48h après le match	Entre 3 et 5	20$
	5 et +	40$
Match non homologué ou avec des erreurs dans les 96h après le match	1 et +	30$
	2 et +	60$
Match non homologué ou avec des erreurs dans les 144h après le match	1 et +	40$
Pour toutes les coupes : feuilles de match non envoyées dans les 48h après le match	2 et +	20$
Pour toutes les coupes : feuilles de match non envoyées dans les 96h après le match	1 et +	30$
Pour toutes les coupes : feuilles de match non envoyées dans les 144h après le match	1 et +	40$
PLSQ : match non homologué ou avec des erreurs à la fin du délai prescrit	2 et +	20$

PLSQ : match non homologué ou avec des erreurs dans les 24h suivant le premier avis	1 et +	30$
PLSQ : match non homologué ou avec des erreurs dans les 24h suivant le deuxième avis	1 et +	40$

21. ÉVALUATION D'ARBITRES

Des frais de déplacements seront versés aux évaluateurs après les 50 premiers kilomètres au tarif prescrit.

Absence d'un évaluateur:

- Première fois: 50$
- Deuxième fois: 75$
- Troisième fois: 100$

Paiement des évaluateurs

Le tableau présente la rémunération des évaluateurs d'arbitres pour les compétitions assignées par Soccer Québec.

Catégories	Honoraire des l'évaluateurs	
Ligue 1	110,00 $	
Ligue 2	85,00 $	
Ligue 3	85,00 $	
Ligue espoir	85,00 $	
PLSJQ	U17	85,00 $
	U15 &U16	75,00 $
LDP	U17	85,00 $
	U15 & U16	75,00 $
Universitaire	95,00 $	
Collégial	85,00 $	
Futsal provincial	45,00 $	
Coupe du Québec	85,00 $	
Coupe des maîtres	85,00 $	
TSR / Jeux du Québec	Journée	160,00 $
	Demi-journée	80,00 $
Tournois (QC-ONT, Coupe IR, etc.)	Journée	160,00 $
	Demi-journée	80,00 $


SOCCER
QUÉBEC